

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 5 septembre 2008
--

Date de la convocation 29 août 2008

PRESENTS : MM MAURY – MOTY J.- BARDY – ROUSSE – FREVILLE – LINTHOUT – GEFFRE – PIALAT – GUENON – MMES GAILLO – DUVAL – EVEILLE – LABUSSIÈRE – SAINT LOUPT - DUCLOUT

ABSENTS : MM MOTY B. – HITIER – BAGOUET – MME BOURRINET

POUVOIR : MME BOURRINET à M. BARDY

PERSONNEL

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 22 septembre 08 pour le recrutement de Mme Chantreau Monique.

COMPTABILITE

- Budget commune : Décision modificative N°4
Transfert de 2300 € du compte 2313 opération 249 au compte 2313 opération 267
- Budget commune : Décision modificative N°5
Transfert de 300 € du compte 2313 opération 249 au compte 2183 opération 194
- Budget commune : Décision modificative N°6
Transfert de 1000 € du compte 61522 au compte 6711
- Budget commune : Décision modificative N°7
Transfert de 450 € du compte 2313 opération 249 au compte 2111 opération 210
- Budget Assainissement : Décision modificative N°1
Transfert de 1380 € du compte 2313 opération 31 au compte 2315 opération 25

EGLISE STE-MARIE

La commune, maître d'ouvrage du projet de restauration de l'église Ste-Marie, décide de retenir la candidature de M. LEPKOWSKI architecte du patrimoine, comme maître d'œuvre, avec un taux de rémunération de 11 % HT du montant des travaux.

URBANISME

Etat des lieux sur l'avancement du dossier du PLU et lecture des observations de la DDE sur le projet.

SDEG

Proposition de différer la décision concernant la signature d'une convention de mutualisation avec le SDEG.

ASSAINISSEMENT

- Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif
- Décision de reconduire la convention de mise à disposition du SPANC avec la Communauté de commune.

HORAIRE DE LA MAIRIE

Proposition de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie à compter du 1^{er} octobre. Décision de fermer la mairie au public les jeudis après-midi.

DESIGNATION D'UN ACMO

Décision de nommer M. Christophe COUDART en qualité d'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de l'hygiène et de la sécurité) conformément à la réglementation et de prendre en charge les frais de formation.

TRAVAUX

- Réception des travaux du préau de l'école des 6 arbres dans environ 2 semaines.
- Voirie : réfection de l'enrobé Rue d'Angoulême
- Problème de stationnement Rue de la Montagne Verte à régler

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Information au conseil municipal sur la possibilité de se présenter aux élections des représentants des communes.
- Attente du résultat du concours des villages fleuris

P/Le Maire
J. MOTY